

SCUBABROCANTE

Samedi 13 juin 2015

Plan-les-Ouates



Formulaire d'inscription

Nom: _____ Prénom: _____

Adresse: _____

CP: _____ Ville: _____ Pays: _____

Téléphone: _____ Mail: _____

Je suis membre de PlongePLO et, n'ayant pas plus de 5 articles à vendre, je profiterai gratuitement de l'espace réservé au club.

☐ oui ☐ non

J'ai lu et j'accepte le règlement de la manifestation.

☐ oui ☐ non

Je souhaiterais pouvoir être informé de l'actualité du club (max 3-4x/an)

☐ oui ☐ non

Le montant de l'inscription et de la caution seront réglable sur place le matin de l'évènement.

Règlement de la manifestation

GÉNÉRALITÉS

- La Scubabrocante est une manifestation de type brocante, spécialisée dans la vente de « particuliers à particuliers » de matériel de plongée d'occasion. La vente commerciale de matériel par des professionnels (magasins de plongée, sports aquatiques etc.) n'est pas admise.

ORGANISATION

- La manifestation est organisée par le Club de Plongée de Plan-les-Ouates (CPPLO).
- Les organisateurs se réservent le droit de modifier / compléter en tout temps les dispositions du présent règlement. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans le présent règlement, l'organisateur statuera de cas en cas.
- En cas de litige et avant toute procédure, l'exposant s'engage à soumettre sa réclamation à l'organisateur avant la fermeture de la brocante. Tout litige qui n'aurait pu trouver ainsi une solution à l'amiable, sera soumis au droit suisse. Le for juridique est à Genève.
- Les organisateurs se réservent le droit d'organiser des animations lors de la manifestation (une vente aux enchères d'articles précédemment inscrit pour être vendu comme tel, etc) ainsi que celui d'exploiter une buvette/snack au profit du CPPLLO.

HORAIRES ET LIEU

- La manifestation a lieu à Plan-les-Ouates sur l'esplanade dite des «Footballeurs» située devant les portes du club. Elle est ouverte au public de 10h00 à 16h00.
- Les vendeurs seront accueillis par les organisateurs à partir de 9h00 et devront préparer leurs emplacements d'exposition avant 10h00

- Les emplacements devront être libérés et nettoyés par les exposants avant 16h30 au plus tard
- en cas de mauvais temps ou pour raisons de sécurité, la manifestation pourra être annulée, reportée ou écourtée par les organisateurs.

INSCRIPTION EN TANT QUE VENDEUR

- Toute personne âgée de plus de 15 ans et agissant en tant que particulier peut s'inscrire à la manifestation pour vendre du matériel de plongée d'occasion en complétant le formulaire d'inscription.
- Le montant de l'inscription est de 10 CHF pour la journée. Ce prix comprend la mise à disposition d'un emplacement permettant la présentation du matériel à vendre.
- Une caution de 20 CHF sera demandée, celle-ci sera rendue après la libération de l'emplacement en parfait état de propreté.
- Les membres du CPPLLO n'ayant pas plus de 5 articles à vendre pourront le faire gratuitement sur l'emplacement réservé «CPPLLO», après avoir complété le formulaire d'inscription et étiqueté correctement chacun de leurs articles.
- L'attribution d'un emplacement ne se fera qu'une fois le montant de l'inscription et celui de la caution réglés, au plus tard le matin de la manifestation avant l'ouverture au public.
- Deux vendeurs peuvent partager un même emplacement, dans les limites de capacité de l'espace alloué sans gêner les autres vendeurs. La sous-location de l'emplacement est interdite.
- Les organisateurs au sein du club sont les seuls compétents pour l'attribution des emplacements.
- Dans le cas où la manifestation devait être écourtée, aucun remboursement d'inscription ne sera dû.

- Le vendeur qui ne respecterait pas, abuserait de ce règlement ou qui profiterait de l'inexpérience d'un acheteur pour vendre du matériel défectueux ou à des prix surfaits pourra être exclu de la vente et sera banni des manifestations futures.

VENTE DU MATÉRIEL DE PLONGÉE

- Le matériel mis en vente doit correspondre à l'esprit de la brocante, soit des articles de plongée d'occasion en bon état. Les vendeurs agissent en plongeur responsable et gardent à l'esprit la sécurité de l'acheteur. Les vendeurs veillent notamment à renseigner les acheteurs sur l'état/fonctionnement/limitation du matériel.
- Le matériel exposé est sous surveillance exclusive des vendeurs. Les organisateurs n'assument aucune responsabilité en cas de pertes, disparitions ou de vols.
- Par souci de transparence, tout article mis en vente devra porter une étiquette indiquant: Le prix de vente de l'objet, son état (date de la dernière révision, les contrôles, changements de pièces, révisions à effectuer, etc.), ainsi que les coordonnées du vendeur. Celles-ci seront également affichées sur le stand sur des pancartes prévues à cet effet, mises à disposition sur place par les organisateurs.
- Toute transaction pourra faire l'objet d'une facture acquittée par le vendeur. Dans la limite des stocks, des blocs de factures autocopiants seront mis à disposition sur place par les organisateurs.
- Les ventes s'effectuent directement de particulier à particulier entre le vendeur et l'acheteur. Le club de plongée et les organisateurs ne sont impliqués à aucun moment dans ce processus de vente. Ils déclinent toutes responsabilités face à d'éventuels problèmes pouvant résulter de ce processus.